



Bien immobilier succession

Par **Justanne**, le **28/06/2022** à **08:58**

Impossibilité de réaliser vente mobilière et immobilière... coheritiere indécise sur l'achat ou non du bien en usant droit de préférence pour faire baisser le prix...elle nous informe qu'elle est décidé à poursuivre...jusqu'au juge qui décidera la vente aux enchères auquel cas nous n'aurions rien nous à t elle dit.

Cette personne est la belle sœur de Maître xxxxxxxxxxxx avocat spécialisé dans l'immobilier à Paris

Comment défendre nos droits à un partage rapide et juste

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **28/06/2022** à **10:04**

Bonjour,

Pourquoi citer le nom de cet avocat ?

Voyez avec votre notaire pour un constat de difficultés et ensuite le tribunal pour une licitation judiciaire.

Dans une vente aux enchères, tout le monde y perd, sauf celui qui achète...

Par **youris**, le **28/06/2022** à **10:06**

bonjour,

pour vendre un bien en indivision, il faut l'accord de tous les indivisaires.

en cas de refus de vendre d'un indivisaire, vous devez obtenir l'autorisation du tribunal judiciaire.

je vous conseille de consulter un avocat.

salutations